



# Coupe Petit Leroy 2025



## REGLES LOCALES SPÉCIFIQUES Saint Cloud – Parcours Vert

*Ces règles locales complètent les règles locales permanentes de la Fédération Française de Golf.*

### **Hors limites (R18-2)**

Le Club House et ses alentours (délimités par les barrières et les lignes blanches).

La zone de maintenance à droite des trous n°2, n°5 et n°17.

Trou n°15 : à droite du green, le rail sous la porte coulissante définit le hors limites. La porte est elle-même **partie intégrante** du hors limites.

### **Obstruction inamovibles (R16-1)**

- Les tuteurs et/ou haubans soutenant les jeunes arbres et leur cuvette.
- Toutes les routes et chemins avec un revêtement artificiel.

### **Jeu interdit (R16-1)**

Trou n°3 : la zone définie par une ligne blanche et des piquets bleus à droite du green.

Trou n°17 : les zones de placages devant le green délimitées par des lignes blanches discontinues.

Dans ces deux situations, un dégagement sans pénalité **doit** être pris de l'interférence due à la zone de jeu interdit selon la R16-1f.

### **Pénalité pour infraction à une règle locale : pénalité générale**

### **Rappel :**

En cas de doute quant à la procédure à suivre et en l'absence d'un arbitre, un joueur peut jouer une seconde balle (R20.1c-3). Dans ce cas, et quel que soit le score avec chacune des deux balles, il devra rapporter les faits au recording. S'il omet de le faire, Il sera disqualifié.

## **N'OUBLIEZ PAS DE RELEVER VOS PITCHES**

**TEMPS DE JEU MAXIMUM :  
4H26**

**NUMERO DU GOLF : 01 47 01 01 85  
BUREAU DU TOURNOI : 06 09 21 09 40**